

des DÉLIBÉRATIONS

--o0o--

du CONSEIL MUNICIPAL

2023035

de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 23 Juin 2023

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice:** 15**Présents :** 13**Votants :** 15**Date de la convocation**

19 JUIN 2023

Date d'affichage

19/06/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois juin à 10h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MAGNON-MICOLAS Nathalie, Maire,

Présents : Paul VERNAY, Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Marie-Victoire PASSERAT de la CHAPELLE, Frédéric MALBOS, Maryvonne BOUCHARD, Florence de POUMEYROL, Alain MORGILLO, Eric MEUNIER, Christelle MORTEL, Gilberto GRECO, Emilie VAIR, Gérard FLEJOU,

Absents excusés : Christelle MORTEL pouvoir à Marlène BLASQUEZ, Marie-Victoire DE LA CHAPELLE pouvoir à Jean-Luc VIBERT

Madame Florence de POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

SOUS-PREFECTURE
DE BELLEY

12 JUL. 2023

REÇU LE :

**RENOUVELLEMENT BAIL
SOCIETE DE TIR DE LA PLAINE DE L'AIN**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le bail de la Société de Tir de la Plaine de l'Ain, qui arrivera à expiration le 11 novembre 2023. Il convient comme indiqué dans la convention d'occupation temporaire de terrains communaux du 15 octobre 2019 que l'autorisation est reconduite pour 1 an et l'autorisation cessera de plein droit au 11 novembre 2024.

Il présente un projet d'avenant à la convention élaboré en concertation avec Monsieur Michel CLUGNET, président de la STPA, et demande au conseil de se prononcer quant à ce renouvellement d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour :

DECIDE de renouveler la convention d'occupation des locaux et d'une partie de la parcelle située lieu-dit « les communaux », cadastrée E n°286, pour une contenance d'environ 3 hectares, pour une durée de 1 année à compter du 12/11/2023, pour prendre fin le 11 novembre 2024 où l'autorisation cessera de plein droit au 11 novembre 2024.

- ◆ **DONNE** son accord sur les termes de l'avenant à la convention précitée
- ◆ **AUTORISE** Madame le Maire à signer pour et au nom de la commune toutes les pièces relatives à cette convention.

La Maire,
Nathalie MICOLAS

